

Meubles Léon Limitée publie ses résultats financiers du premier trimestre clos le 31 mars 2019

TORONTO, le 14 mai 2019 /CNW/ - Meubles Léon Limitée (« **Léon** » ou la « **Société** ») (TSX : **LNF**) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre de 2019.

Faits saillants - Premier trimestre 2019

- Les produits du trimestre étaient conformes aux prévisions à 499 741 000 \$.
- La marge bénéficiaire brute a progressé de 46 pb pour s'établir à 43,26 % au premier trimestre de 2019 en comparaison à 42,80 % au premier trimestre de 2018.
- Le bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2} a augmenté de 21,4 % pour se chiffrer à 0,17 \$ au premier trimestre 2019, comparativement à 0,14 \$ au premier trimestre 2018.
- Le BAIIA ajusté ^{1,3} a augmenté de 90,7 % au premier trimestre de 2019 pour s'établir à 50 669 000 \$ par rapport à 26 576 000 \$ au premier trimestre 2018; exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté a augmenté de 8,1 % au premier trimestre 2019 pour s'établir à 28 740 000 \$.
- La division The Brick a ouvert deux magasins détenus en propre au premier trimestre 2019.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice 2018, le bénéfice dilué par action ajusté de 0,17 \$ pour le premier trimestre 2019 présenté dans les faits saillants ci-dessus a été rajusté afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

³ La Société a mis en œuvre IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés. Au premier trimestre 2019, le BAIIA ajusté (excluant l'incidence d'IFRS 16) a augmenté de 8,1 % pour s'établir à 28 740 000 \$.

Edward Leon, président et chef de la direction du Groupe Meubles Léon a commenté, « Je suis fier de tous les associés de la Société dans l'ensemble du pays qui ont produit un bilan solide malgré un trimestre difficile dans notre secteur. Au premier trimestre, nous avons investi dans des initiatives de marketing ciblées et novatrices et nous comptons profiter des retombées tout au long de l'année. Les années 2019 et 2020 seront intéressantes pour la Société, car nous prévoyons tirer le meilleur parti de notre solide réseau national de magasins de vente au détail et en ligne pour produire des résultats pour nos actionnaires, tout en accroissant stratégiquement notre présence sur les deux côtes canadiennes. Au premier trimestre, notre canal de vente au détail du commerce électronique poursuit sa croissance à un rythme à deux chiffres, grâce, également, au talent de notre équipe de développement interne ainsi qu'au déploiement rapide et réussi de la plateforme, que nous avons amorcé et achevé en 2018. Le tout a permis à l'équipe de se concentrer sur la personnalisation à valeur ajoutée, annonçant le retour de l'augmentation de l'achalandage et rehaussant l'expérience du client. Nous poursuivons la mise en place de la bannière Leon en Colombie-Britannique, alors que nous innovons avec un magasin prototype à plus petite échelle, axé sur la technologie à Coquitlam, lequel devrait ouvrir ses portes au deuxième semestre de l'année. Nous avons également l'intention d'élargir la présence de la division The Brick dans les Maritimes avec l'ouverture au cours des deux prochaines années de trois nouveaux magasins détenus en propre offrant un assortiment complet. Je tiens à remercier tous nos actionnaires à long terme pour leur appui continu. Nous avons hâte de vous faire part de tout ce que nous avons accompli tout au long de l'année. »

Pour une description complète de l'emploi que fait la Société des mesures financières non conformes aux IFRS, consulter la rubrique du présent communiqué de presse intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Sommaire des faits saillants financiers

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les montants par action)	Pour le trimestre clos le 31 mars			
	2019	2018	Augmentation (diminution) en \$	Augmentation (diminution) en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	597 158	601 142	(3 984)	(0,7%)
Chiffre d'affaires des franchises ¹	97 417	100 423	(3 006)	(3,0%)
Produits	499 741	500 719	(978)	(0,2%)
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	485 149	490 069	(4 920)	(1,0%)
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43,26%	42,80%		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	197 222	196 902	320	0,2%
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	39,46%	39,32%		
BAIIA ajusté ^{1,2,4}	50 669	26 576	24 093	90,7%
Bénéfice net ajusté ^{1,2,5}	13 925	11 545	2 380	20,6%
Bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2,5}	0,17	0,14	0,03	21,4%
Bénéfice net ²	9 334	14 526	(5 192)	(35,7%)
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,14	0,12	0,02	16,7%

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² La Société a mis en œuvre IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

³ Frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

⁴ Au premier trimestre 2019, le BAIIA ajusté (excluant l'incidence de l'adoption d'IFRS 16) a augmenté de 8,1 %, pour s'établir à 28 740 000 \$.

⁵ À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice 2018, le bénéfice net ajusté de 13 925 000 \$ et le bénéfice dilué par action ajusté de 0,17 \$ du premier trimestre 2019 présentés dans les faits saillants ci-dessus ont été rajustés afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Consultez la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Produits

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les produits se sont chiffrés à 499 741 000 \$, par rapport à 500 719 000 \$ au premier trimestre de l'année précédente.

Marge bénéficiaire brute

La marge bénéficiaire brute du premier trimestre 2019 a augmenté, passant de 42,80 % à 43,26 % comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent en raison de la composition favorable de produits dans les ventes de meubles.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration exprimés en pourcentage des produits étaient plutôt stables, au cours du trimestre à l'étude, comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent après la normalisation pour tenir compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 pendant le trimestre à l'étude. La mise en œuvre d'IFRS 16 au cours du trimestre s'est traduite par des charges d'amortissement supplémentaires supérieures d'environ 522 000 \$ par rapport à la réduction des charges de location. Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société, après normalisation pour tenir compte de cette incidence, exprimés en pourcentage des produits, se sont établis à 39,36 %, comparativement à 39,32 % au trimestre de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par la gestion efficace de l'ensemble des salaires et des charges liées au commerce numérique, tout en augmentant les dépenses publicitaires au cours du trimestre qui avaient comme objectif d'inciter les clients à visiter les sites Web et les magasins de détail de la Société.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté a augmenté de 24 093 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 90,7 % comparativement au trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à deux facteurs, le premier étant la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, qui permet d'éviter le redressement des résultats du trimestre de l'exercice précédent. Le deuxième facteur est attribuable à l'amélioration du pourcentage des marges brutes au cours du trimestre à l'étude, ce qui a été réalisé en surveillant de près les dépenses d'exploitation et en réduisant les charges financières nettes qui excluent l'incidence d'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme sur les contrats de location, la charge

d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location a remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location en vertu de la norme IAS 17. Après normalisation afin de tenir compte de l'incidence de la nouvelle norme sur les contrats de location, le BAIIA ajusté a augmenté de 2 164 000 \$ pendant le trimestre, une hausse de 8,1 % par rapport au trimestre clos le 31 mars 2018, le solde de la hausse totale de 21 929 000 \$ étant dû uniquement à la mise en œuvre de la nouvelle norme par la Société le 1^{er} janvier 2019.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice dilué par action ajusté¹

Pendant le trimestre, après normalisation pour tenir compte en glissement trimestriel de l'incidence après impôt d'un montant de 4 511 000 \$ attribuable à une augmentation nette de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative, neutralisée par la diminution de la charge locative liée à la mise en œuvre d'IFRS 16 pendant le trimestre, le bénéfice net ajusté, du trimestre à l'étude a totalisé 13 925 000 \$ soit une hausse de 2 380 000 \$ ou 20,6 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. En conséquence de ces ajustements, le bénéfice dilué par action ajusté de la Société a augmenté de 0,03 \$ pour s'établir à 0,17 \$ par action, une hausse de 21,4 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Dividendes

Comme elle l'a annoncé précédemment, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,14 \$ le 8 avril 2019. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les administrateurs ont déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ par action ordinaire, lequel sera versé le 8 juillet 2019 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 7 juin 2019. Depuis 2007, les dividendes versés par Meubles Léon Limitée sont des « dividendes déterminés » en vertu des changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* par le projet de loi C-28 du Canada.

Perspectives

Malgré l'incertitude visant certains indicateurs économiques clés, nous sommes d'avis que globalement, l'économie demeure relativement solide. Bien qu'il soit difficile de prédire le niveau de confiance futur des consommateurs et son éventuelle incidence sur les ventes au détail, nous avons la conviction que nos ventes et notre rentabilité iront en augmentant. Compte tenu de la situation financière enviable de la Société, notre principal objectif consiste à accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous demeurons centrés sur notre engagement à investir de façon soutenue dans l'innovation numérique qui permettra d'attirer davantage de clients à la fois vers nos canaux de commerce électronique en ligne et nos 302 emplacements physiques d'un bout à l'autre du Canada.

¹Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Réseau de magasins

La Société possède 302 magasins de détail d'un océan à l'autre au pays sous les diverses bannières indiquées ci-dessous, ce qui comprend également 97 franchises : nous comptons plus de 10 000 employés au Canada en incluant nos franchises.

Bannière	Nombre de magasins			Nombre de magasins	
	Au 31 décembre 2018	Ouverts	Fermés	Au 31 mars 2019	
Magasins détenus en propre de la bannière Léon	50	--	--	50	
Magasins franchisés de la bannière Léon	36	--	(2)	34	
Magasins de la bannière Appliance Canada	5	--	--	5	
Magasins détenus en propre de la bannière The Brick ¹	113	1	--	114	
Magasins franchisés de la bannière The Brick	64	--	(1)	63	
Établissements de la bannière The Brick Mattress Store	25	1	--	26	
Brick Outlet	10	--	--	10	

¹Comprend la bannière Mdnorthern Appliance

Mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS et qui pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société calcule les mesures financières non conformes aux IFRS en rajustant certaines mesures conformes aux IFRS pour des éléments précis que la Société considère comme importants, mais qui ne sont pas représentatifs du rendement d'exploitation sous-jacent des activités de la Société pendant la période, comme il est décrit ci-dessous :

Mesures non conformes aux IFRS	Mesures conformes aux IFRS
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net
Bénéfice ajusté avant impôts sur le résultat	Bénéfice avant impôts sur le résultat
Résultat par action ajusté - de base	Résultat par action - de base
Résultat par action ajusté - dilué	Résultat par action - dilué
BAIIA ajusté	Bénéfice net

Pour un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, veuillez consulter le rapport de gestion de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2019, qui est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Bénéfice net ajusté

Meubles Léon calcule les mesures comparables en excluant l'incidence de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liée à l'incidence nette des contrats de change à terme libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt sur les facilités de crédit à terme de la Société. La Société a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque associé à ses achats libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit à terme conformément à la politique en matière de trésorerie de la Société. La direction est d'avis que l'exclusion du bénéfice de l'incidence des rajustements à la valeur de marché et les modifications qui y seraient apportées, jusqu'au règlement, établit une meilleure concordance entre l'intention et l'effet financier de ces contrats avec les flux de trésorerie sous-jacents.

Les deux tableaux suivants font le rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice par action comme il est indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats de la Société au bénéfice net ajusté et au bénéfice par action, exclusion faite de l'incidence d'IFRS 16. Étant donné que la Société a mis en œuvre la norme IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, les montants indiqués dans le tableau ci-dessous portant sur le premier trimestre de 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu d'IFRS 16 pour le bénéfice net, le bénéfice net ajusté, le résultat par action de base et dilué et le résultat par action ajusté de base et dilué. Les résultats du trimestre comparatif de 2018 n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption d'IFRS 16.

	Pour le trimestre clos le	
	31 mars	
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2019	2018
Bénéfice net ¹	9 334	14 526
(Gain) perte après impôt et taxes à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	80	(2 981)
Bénéfice net ajusté ¹	9 414	11 545
Incidence de la norme IFRS 16 après impôt	4 511	-
Bénéfice net ajusté excluant l'incidence d'IFRS 16	13 925	11 545

¹ La Société a mis en œuvre IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du premier trimestre de 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu d'IFRS 16; les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

Pour le trimestre clos le						
31 mars						
Ajustements						
	2019 ¹		au titre d'IFRS 16	2019 ²	2018 ¹	
Bénéfice par action - de base	0,12	\$	0,06	\$	0,18	\$
Bénéfice par action - dilué	0,11	\$	0,06	\$	0,17	\$
Bénéfice par action ajusté de base	0,12	\$	0,06	\$	0,18	\$
Bénéfice dilué par action ajusté	0,11	\$	0,06	\$	0,17	\$

¹ Comme indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats du premier trimestre 2019 de la Société pour les montants du résultat par action de base et dilué.

² Ces montants ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements liés à IFRS 16 pour le trimestre à l'étude.

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, « Contrats de location » qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations y afférentes. La norme met en place un modèle unique de comptabilisation au bilan et de mesure pour les locataires et élimine la séparation entre les contrats de location simple et de location-financement. La Société a mis en œuvre la norme le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du premier trimestre de 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu d'IFRS 16, les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption d'IFRS 16.

La mise en œuvre d'IFRS 16 a augmenté considérablement les actifs et les passifs au bilan de la Société et modifié le calendrier et la présentation des charges liées aux contrats de location dans les résultats financiers de la Société. La Société a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 430 480 000 \$ et un passif au titre des contrats de location de 414 940 000 \$ en fonction de la nouvelle norme. Selon IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location a remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location.

BAIIA ajusté

Le bénéfice ajusté avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement, et avant les rajustements à la valeur de marché liés aux changements apportés à la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société et les charges uniques imputables au bénéfice (« BAIIA ajusté ») est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. La Société considère le BAIIA ajusté comme une mesure efficace de la rentabilité du point de vue de l'exploitation, qui est actuellement perçue comme une mesure indirecte des flux de trésorerie d'exploitation, un indicateur de succès pour nombre d'entreprises. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. Le BAIIA ajusté de la Société pourrait ne pas être comparable au BAIIA ajusté d'autres entreprises, mais, de l'avis de la direction, il reflète de manière adéquate la situation financière particulière de Meubles Léon. Cette mesure n'est pas présentée comme un substitut du bénéfice net, lequel, conformément aux IFRS, est un indicateur du rendement opérationnel.

Ce qui suit est un rapprochement du bénéfice net déclaré au BAIIA ajusté :

Bénéfice net ajusté

(en milliers de dollars)	31 mars	
	2019 ¹	2018
Bénéfice net¹	9 334	14 526
Charge fiscale ¹	3 204	5 104
Charges financières, montant net ¹	6 297	1 848
Amortissement ¹	31 724	9 160
(Gain) perte à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	110	(4 062)
BAIIA ajusté¹	50 669	26 576

¹ La Société a mis en œuvre IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du premier trimestre de 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu d'IFRS 16 tandis que les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

BAIIA ajusté excluant l'incidence d'IFRS 16

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre clos le 31 mars	
	2019	2018
BAIIA ajusté¹	50 669	26 576
Incidence d'IFRS 16 (nette)	(21 929)	-
BAIIA ajusté, excluant l'incidence d'IFRS 16	28 740	26 576

¹ La Société a mis en œuvre IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du premier trimestre de 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu d'IFRS 16 tandis que les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

Selon IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location. Pendant le trimestre, après normalisation pour tenir compte en glissement annuel de l'incidence de l'augmentation de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative en raison de l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 2 164 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 8,1 % par rapport au trimestre clos le 31 mars 2018.

Chiffre d'affaires des magasins comparables

Le chiffre d'affaires des magasins comparables représente les ventes générées par des magasins ouverts depuis plus de 12 mois sur une base annuelle. Le chiffre d'affaires des magasins comparables ne constitue pas une mesure du bénéfice reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Le chiffre d'affaires des magasins comparables figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Cependant, cette mesure est couramment utilisée dans le secteur du commerce de détail. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle leur permet de mieux comprendre le niveau de croissance de notre entreprise.

Chiffre d'affaires total du réseau de magasins

Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins représente les produits agrégés comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société plus les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société. Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires total du réseau de magasins figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs

parce qu'elle sert d'indicateur de la force du réseau global de magasins de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Chiffre d'affaires des franchises

Le chiffre d'affaires des franchises représente les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société ni dans le chiffre d'affaires des magasins comparables présenté dans ce rapport de gestion. Le chiffre d'affaires des franchises ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires des franchises figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Encore une fois, nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force des marques de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Meubles Léon Limitée

Meubles Léon Limitée est le plus important détaillant de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques au Canada. Nos bannières de détail sont les suivantes : Léon, The Brick, The Brick Mattress Store et The Brick Outlet. Enfin, avec la bannière Midnorthern Appliance de la division The Brick et la bannière Appliance Canada de la division Léon, la Société est le plus important détaillant d'appareils électroménagers auprès des constructeurs, des promoteurs immobiliers, des hôtels et des entreprises de gestion immobilière. Meubles Léon possède 302 magasins de détail sous diverses bannières d'un océan à l'autre au pays. La Société exploite trois sites Web : leons.ca, thebrick.com et furniture.ca.

Énoncés prospectifs

Les renseignements fournis dans ce communiqué qui ne sont pas des données factuelles actuelles ou historiques peuvent constituer des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment des renseignements financiers prospectifs et des perspectives financières. Ces renseignements se fondent sur certaines hypothèses concernant la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement de l'entreprise, et les perspectives et occasions d'affaires. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose à l'heure actuelle, celles-ci pourraient se révéler inexactes. Les renseignements prospectifs sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de la Société. Parmi ces risques, incertitudes et autres facteurs, on trouve : le risque de crédit, de marché, de change, opérationnel, de liquidité et de financement, comprenant les changements de la situation économique, les taux d'intérêts ou d'imposition, le moment choisi pour les produits futurs et leur acceptation par le marché, et la concurrence sur les marchés de la Société.

Dans la mesure où les déclarations prospectives dans ce communiqué constituent des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations décrivent le potentiel de la Société et les lecteurs doivent savoir que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières, comme les renseignements prospectifs en général, se fondent sur des hypothèses et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des prévisions actuelles de la Société. À l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les renseignements prospectifs à un moment donné. En conséquence, le lecteur ne doit pas accorder une importance indue à ces renseignements prospectifs, ni s'y fier à une autre date. Tous les renseignements prospectifs contenus dans ce

communiqué sont expressément et entièrement fournis sous réserve de la présente mise en garde.

SOURCE Meubles Leon Limitée

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2019/17/c0639.html>

%SEDAR: 00001116F

Renseignements : Constantine Pefanis, directeur financier, Meubles Léon Limitée, Tél. : 416 243-4073 ; Jonathan Ross, LodeRock Advisors, Relations avec les investisseurs - Meubles Léon Limitée, jon.ross@loderockadvisors.com, Tél. : 416 283-0178

CO: Meubles Leon Limitée

CNW 22:53e 17-MAY-19